PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Bobigny le, 17 JAN. 2025

Note d'information

Absence d'avis du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis au titre de l'évaluation environnementale du projet d'aménagement de la ZAC « Noisy Pôle Gare » à Noisy-le-Grand

Au titre du dispositif d'évaluation environnementale, et en tant que collectivité territoriale ou groupement intéressé par le projet susmentionné, l'avis du conseil départemental de Seine-Saint-Denis a été sollicité par courrier du préfet en date du 27 mai 2024 conformément aux dispositions des articles L. 122-1 et R. 122-7 du code de l'environnement.

Le public est informé de l'absence d'avis émis dans un délai de deux mois à compter de la réception de cette saisine.

Ce document est porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
la cheffe du bureau de l'Utilité Publique
et des Affaires Foncières
Hélène LE-CORRE

Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières
1 esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY cedex
Tél. : 01 41 60 66 35
Mail : catherine.brault@seine-saint-denis.gouv.fr
www.seine-saint-denis.gouv.fr / @Prefet93